



**RÈGLEMENT DE
GESTION SPORTIVE
2022 - 2023**

VIE INTERNATIONALE

PARA-TRAP

MISE À JOUR 18/01/23

RÉGLEMENT DE GESTION SPORTIVE 2022 / 2023

PARA-TRAP

AVERTISSEMENT

Compte tenu des situations sanitaires et géopolitiques actuelles, nous sommes dans l'impossibilité de prévoir avec certitudes, au moment de la rédaction de ce document, que toutes les compétitions pourront se dérouler dans les conditions annoncées.

Ainsi, en fonction de l'évolution du calendrier international, nous serons peut-être amenés à modifier les modalités qui sont définies dans ce document.

Toute modification fera l'objet d'une publication sur le site fédéral et d'une mise à jour des modalités de sélection si besoin.

PRÉAMBULE

La Fédération Française de Tir a la responsabilité de présenter une équipe de France aux Championnats de référence, telles que les Jeux Paralympiques, les Championnats du Monde, les Championnats d'Europe et les Jeux Européens. Elle peut également engager une équipe de France à diverses compétitions internationales.

A travers ce document, la Direction Technique Nationale propose d'exposer les modalités de sélection des épreuves Paralympiques.

Il convient en effet de :

- Définir les termes relatifs aux sélections
- Définir le rôle du Comité de sélection
- Définir les modalités et les règles de sélection

LEXIQUE RELATIF AUX SÉLECTIONS

Équipe de France :

Appellation officielle et légale d'une délégation de personnes, sélectionnée par la Fédération, représentant ponctuellement la Nation dans leur discipline à l'occasion d'un événement sportif international ou championnat reconnu par la Fédération Internationale.

Championnat de référence :

Appellation caractérisant une compétition internationale lors de laquelle est décernée un Titre (Jeux Olympiques et Paralympiques, Championnat du Monde et d'Europe, Jeux Européens).

Compétition internationale :

Appellation caractérisant une compétition présentant un niveau élevé de concurrence, lors de laquelle aucun Titre n'est décerné (Coupe du Monde, Grands Prix, ...). Une telle compétition permet de poursuivre la préparation des athlètes dans l'optique des Championnats de référence.

Modalités et Règles de sélection :

Ensemble de règles et de principes permettant de choisir pertinemment des athlètes, en nombre limité et réglementaire, en vue d'atteindre l'objectif visé dans une épreuve donnée.

Épreuve d'évaluation nationale :

Situation de référence permettant d'évaluer les qualités des athlètes, à partir de la mesure et de l'observation effectuées par les entraîneurs référents.

Comité de sélection :

Le Comité de sélection est chargé de sélectionner les athlètes qui représenteront la France dans les Championnats de référence.

RÔLE DU COMITÉ DE SÉLECTION

Le Comité de sélection est chargé de sélectionner les athlètes qui représenteront la France dans les Championnats de référence.

Il est composé au minimum de trois personnes :

- Le Président de la FFTir ou son représentant
- Le Directeur Technique National ou son représentant
- La Directrice du Haut Niveau et de la Performance ou son représentant

Le Comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des résultats, de l'état d'esprit et du comportement de chaque athlète.

En cas de conditions particulières, défavorables à l'établissement des performances demandées, le Comité de sélection se réserve le droit d'étudier au cas par cas la possibilité d'une sélection en Championnat de référence.

La sélection des athlètes ayant réalisé les Points de références internationales Européennes ou Mondiales en fonction du Championnat considéré fera l'objet d'une étude par le Comité de sélection.

La réalisation du point de références internationales n'est qu'un prérequis pour une étude en Comité de sélection.

Il appartient au Directeur de discipline en relation avec les entraîneurs référents, de proposer au Comité de sélection une liste argumentée d'athlètes pour chaque Championnat de référence.

Le Comité de sélection est souverain dans ses choix. Les débats se déroulent à huis clos et leur nature est confidentiel

MODALITÉS ET RÈGLES DE SÉLECTION

Organisées régulièrement, ces étapes évaluatives sont placées en fonction du calendrier international de façon à offrir aux athlètes la possibilité de pouvoir planifier et organiser leur préparation spécifique aux Championnats de référence auxquels ils seraient sélectionnés.

Ces revues d'effectifs permettront à chaque étape d'évaluer le niveau de nos athlètes français.

ÉVALUATIONS N°1						
COMITÉ DE SÉLECTION	LIEUX	DATES	ÉPREUVES	CRITÈRES D'ACCÈS	CATÉGORIES	PROGRAMME
Championnat du monde (Lima)	CNTS	Du 21 au 23 avril	PT1, PT2, PT3	Licenciés FFTir classification validée	Toutes catégories	1 match
	CNTS	Du 19 au 23 juin	PT1, PT2, PT3	Licenciés FFTir classification validée	Toutes catégories	1 match
	CNTS	Du 4 au 9 juillet	PT1, PT2, PT3	Licenciés FFTir classification validée	Toutes catégories	1 match

ÉVALUATIONS

CNTS – Du 21 au 23 avril 2023

CNTS – Du 19 au 23 juin 2023

Cernay – Du 4 au 9 juillet 2023

Organisées entre avril et juillet 2023, ces étapes évaluatives ont pour objectif d'identifier les athlètes français susceptibles de remporter des médailles lors de :

- **Championnat du monde (Lima – PER) du 17 au 29 septembre 2023**

MODALITÉS DE SÉLECTION

Le Comité de sélection prendra en considération les performances réalisées lors des différents matchs dans les épreuves PT1, PT2, PT3.

Catégorie :

Toutes catégories

Critères d'accès :

- Les athlètes licenciés à la FFTir ayant validé leur classification.

Programme :

- Grand Prix de France au CNTS du 21 au 23 avril 2023 :

MATCH 1

- Évaluations Nationales au CNTS du 19 au 23 juin 2023 :

MATCH 1

- Championnat de France de Cernay du 4 au 9 juillet 2023 :

MATCH 1

RÈGLES DE SÉLECTION :

Pour prétendre à une sélection au *Championnat du monde de Lima*, un niveau de performance individuelle est exigé par épreuve. Les athlètes devront **réaliser au moins une fois ou deux fois les minimas** de points imposés dans le tableau de références internationales lors des évaluations.

Tableau de références internationales

ÉPREUVES PLATEAU – PARA-TRAP		
ÉPREUVES	POINTS A RÉALISER	
	1 FOIS	2 FOIS
SH1 / PT1	102	98
SH2 / PT2	112	108
SH3 / PT3	104	100

La liste des sélectionnés sera officialisée et communiquée au plus tard un mois avant le début de la compétition concernée.